Autodiagnotic

24/10/2023 – Journée technique QAI-radon

Laetitia Di Nunno

Chargée de projet Education Promotion de la Santé

IREPS DRÔME

Plan d’actions pour améliorer la qualité de l’air intérieur

1. Evaluation annuelle des moyens d’aération

2. Campagne de mesures des polluants réglementés

➢ **3. Autodiagnostic**

Avez-vous déjà vu ou utilisé l'autodiagnostic dans vos structures ?

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema

Autodiagnostic de la QAI

Identification et réduction des sources d'émission de polluants (matériaux, équipement, activités)

Entretien des systèmes de ventilation et des moyens d'aération de l'établissement

Diminution de l'exposition des occupants aux polluants résultant, en particulier, des travaux et des activités de nettoyage.

Autodiagnostic à réaliser au moins **tous les 4 ans**

(cf guide Cerema)

Des Guides pratiques :

4 grilles thématiques
(tome 3 guide CEREMA)

Des informations et des conseils

4 grilles thématiques :

1 : Localisation et gestion globale des locaux ;

2 : Maintenance des locaux ;

3 : Entretien/nettoyage des locaux ;

4 : Gestion des activités pédagogiques, artistiques, culturelles… dans les pièces

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

1. LOCALISATION ET GESTION GLOBALE DES LOCAUX

Cette grille est à remplir en un seul exemplaire pour chaque établissement

Date : ../ ../ ....

Nom de l'établissement :

Adresse :

Personne remplissant la grille : Nom : Prénom : Fonction :

Environnement extérieur de l'établissement

L'objectif de cette section est de chercher à identifier si des sources potentielles des substances visées par le dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur sont présentes dans l'environnement proche de l'établissement. Pour faciliter le recensement des activités potentiellement émettrices à proximité des établissements, il peut être envisagé de réaliser une cartographie en positionnant tous les points d'intérêt.

Exemples :

Benzène C_6H_6 (BE)

Action réalisée ? ✓ ✗

Recenser les activités extérieures potentiellement émettrices de benzène.

Un listing indicatif est proposé ci-dessous pour vous aider dans votre recensement. Par ailleurs, un contact auprès de l'AASQA (Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air) locale pour mise à disposition des données et cartes d'émissions et de concentrations polluantes est utile. (https://atmo-france.org/les-adherents-d-atmo-france/)

↓ Cocher la ou les activité(s) identifiée(s) :

- ☐ **Axe routier avec un TMJA (trafic moyen journalier annuel) >7 000 véhicules/jour (ex. : route nationale ou départementale à fort trafic, autoroute, voie rapide), à moins de 200 m.**
- ☐ **Parking à trafic important à moins de 200 m (de centre commercial (>1 000 places), de centre ville à forte rotation par exemple).**
- ☐ **Parking en sous-sol.**
- ☐ **Ouvrants et/ou entrées d'air du bâtiment situés à moins de 8 m du rejet de l'air extrait du parking souterrain (Réglement Sanitaire Départemental (RSD)) ou de commerces de proximité (garage voitures/2 roues, ...).**
- ☐ **Gare routière à moins de 100 m.**
- ☐ **Industrie chimique, parachimique ou pétrochimique à moins de 3 km.**
- ☐ **Installation de combustion : centrale thermique, chaufferie collective, incinérateur... à moins de 3 km.**
- ☐ **Industrie métallurgique, sidérurgique, cokerie à moins de 3 km.**
- ☐ **Parc de stockage d'hydrocarbures à moins de 3 km.**
- ☐ **Station service à moins de 200 m.**

Si au moins l'un des items est coché, il est recommandé de faire engager des mesures afin d'évaluer l'impact de ces activités sur les concentrations en benzène à l'intérieur de l'établissement, notamment dans les cas où aucune information n'est disponible sur l'absence d'impact de ces activités à proximité de l'établissement.

Ces mesures sont à réaliser simultanément dans l'air intérieur de l'établissement et à l'extérieur.

⇨ Se reporter à la fiche « outils métrologiques » pour plus d'informations.

Matériaux de construction, revêtements, mobiliers au sein de l'établissement

Produits de construction et de revêtement muraux et sols, peintures et vernis

- ★ Utiliser le bilan fait par l'équipe technique pour identifier les matériaux et revêtements à changer en priorité, dans les prochains travaux, de par leur potentiel émissif ou leur état de dégradation (cf. Fiche informative Achat et mise en place de produits de construction et de revêtements muraux et de sol).
- ★ Privilégier des produits étiquetés A+ pour les travaux en cours ou à venir.
- ★ Bannir les revêtements textiles tels que moquettes, tapis en tissu, et ce notamment à proximité des points d'eau (risque de développement de moisissures).

Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO

Mobiliers

- ★ Lors du renouvellement de mobilier ou matériel de motricité, privilégier des meubles peu émissifs (Eco-label européen, NF Environnement Éducation, ...).
- ★ Lors du renouvellement de mobilier ou matériel de motricité, éviter ceux avec des revêtements textile et des assises ou dossiers rembourrés.
- ★ Programmer la réception du mobilier autant que possible pendant les vacances.
- ★ À réception de mobiliers ou de matériels de motricité neufs, les déballer et les stocker dans une pièce ventilée, chauffée mais non occupée, pendant au moins 4 semaines, avant de les introduire dans une pièce occupée.
- ★ À défaut de pouvoir stocker les matériels dans une pièce non occupée, prévoir la livraison et le déballage en début de vacances scolaires (d'été si possible), minimiser l'occupation de la pièce et accentuer les phases d'aération pendant toute la durée des vacances.

Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO

Pour aider aux choix des matériaux de construction ou du mobilier, se reporter aux fiches en fin de guide.

En cas de renouvellement complet des mobiliers et/ou des matériels de motricité d'une pièce de vie/activité, il est recommandé de faire réaliser des mesures de formaldéhyde dans cette pièce, une fois les éléments neufs introduits (ayant suivi au préalable les recommandations ci-dessus), afin de s'assurer que les niveaux de concentration sont en accord avec les valeurs de référence disponibles pour ce composé. Des mesures sont aussi à conduire dans le cas où ce renouvellement aurait lieu il y a moins de 6 mois avant la mise en œuvre de ce guide.

⇨ Se reporter à la fiche « outils métrologiques » pour plus d'informations.

D’après vous, qui peut réaliser l’autodiagnostic ?

Images générées par IA midjouney

Temps d’échanges

- Comment accompagner ? Quels rôles pouvez-vous jouer ?

Images générées par IA midjouney

Ressources

- IREPS – financement ARS pour accompagner les ERP

- Guide pratique 2019 - INERIS

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/QAI_guide_pratique_2019.pdf

- Guide CEREMA

https://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/03/guide_qai.pdf

- Diag QAI – Atmo AuRA

https://qai.atmo-aura.fr/